



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017, les projets suivants qui modifient la réglementation d'urbanisme :

- Le projet 1200-2012-PU-7, modifiant le plan d'urbanisme 1200-2012-PU;
- Le premier projet de règlement 1200-2012-Z-22, modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z;
- Le premier projet d'une résolution concernant une demande faite en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1000-2008-PPC) pour le 4100, boulevard de Sainte-Adèle.

Pour faire suite à l'adoption de ces projets de règlement et de résolution se tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 7 décembre 2017, à 19 h**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption. Elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets visés par cette assemblée sont les suivants:

Règlement 1200-2012-PU-7

Titre : Projet de règlement 1200-2012-PU-7 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU.

L'objet de ce règlement:

De clarifier certaines modalités d'interprétation du plan d'affectation et ainsi permettre le PPCMOI du 4100, boulevard de Sainte-Adèle.

Résolution en vertu du règlement 1000-2008-PPC

Titre : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le 4100, boulevard de Sainte-Adèle – ZONE RP-001

L'objet de cette résolution :

D'autoriser le projet « complexe éducatif canin » à l'intérieur des zones CP-003 et RP-001, lesquelles n'autorisent pas la sous-classe C07-08.

Règlement 1200-2012-Z-22

Titre : Projet de règlement 1200-2012-Z-22 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z.

L'objet de ce règlement :

De modifier certains usages dans la zone TM-003 et édicter des conditions à la grille.

La zone TM-003 est délimitée par le boulevard de Sainte-Adèle, avec la rue du Hameau (à l'est), la rue des réverbères et du chemin du Mont-Loup-Garou (au nord), tel qu'indiqué au plan de zonage disponible sur le site internet de la ville.

Les projets des deux règlements et de la résolution peuvent être consultés au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures régulières de bureau. Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ces projets de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme ou le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921, et ce, pendant les heures régulières de bureau.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 22 novembre 2017

Le greffier adjoint

(s) Yan Senneville
Yan Senneville, OMA